RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Vie publique
Au cœur du débat public

Jeunes : une mobilité sociale en recul depuis les années 2000

Publié le 13 octobre 2023
3 minutes
Par : La Rédaction

En 2019, plus de 80% d'enfants nés dans une famille de cadres occupent, à la fin de leurs études, le même type d'emploi que leurs parents. Cette reproduction sociale qui perdure passe à la fois par la catégorie socioprofessionnelle et par les revenus. C'est ce qui ressort notamment d'un récent rapport de France stratégie.

Dans un rapport pour l'Assemblée nationale remis le 3 octobre 2023, France Stratégie dresse un diagnostic des politiques publiques engagées en faveur de la **mobilité sociale des jeunes**. Si les perspectives sont meilleures depuis 35 ans pour l'ensemble des jeunes, France stratégie note néanmoins une progression sociale "*interrompue*" depuis les années 2000.

L'origine sociale : un marqueur encore très présent

L'origine sociale est fortement déterminante dans la mobilité sociale des jeunes. Entre 2003 et 2019, le rapport souligne une absence de mobilité sociale ascendante. Ce constat d'**immobilisme social intergénérationnel** traduit le sentiment que les compétences et le savoir-faire ne sont aujourd'hui plus suffisants. L'origine sociale marque profondément les possibilités professionnelles des jeunes qui occupent très souvent un poste similaire à celui de leurs parents. Cela s'explique en particulier par la **différence d'accession aux études longues** (bac+5) et leur insertion sur le marché du travail. Si le diplôme laisse penser qu'une égalité est possible, la promotion à un poste de cadre est réduite de 20% pour un jeune issu d'une famille ouvrière par rapport à un jeune issu d'une famille d'employés.

Table de mobilité sociale en 2019

En %

	Position sociale							
Origine sociale	Agriculteur	Artisan, commerçant	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
Dominante cadre	0	2,5	50	31,2	7,9	3,4	3,4	1,6
Dominante intermédiaire	0,8	3,3	30,8	35,7	14,4	4,3	7,8	2,9
Dominante employée	0	2,3	14,3	32,1	24,2	10	12,7	4,5
Dominante petit indépendant	3,6	5,1	14,9	24,6	20,7	8,8	14,9	7,4
Dominante ouvrière	0,2	1,6	7,1	22,2	24	12,8	18,8	13,4
Monoactive employé ou ouvrier	0,3	1,7	8,6	18,4	22,5	14,5	21,2	12,8

Champ : *individus sortis de formation initiale depuis cinq à huit ans en 2019 et nés en France métropolitaine hors inactifs n'ayant jamais travaillé.*
Lecture : *en 2019, 2,5 % des individus nés dans une famille à dominante cadre exercent un emploi d'artisan ou de commerçant cinq à huit ans après la fin de leurs études initiales.*

Tableau: Vie-publique.fr / DILA • Source: enquête Emploi (Insee) ; calculs Camille Peugny pour France Stratégie • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

Le capital économique n'est pas le seul facteur ayant des répercussions sur la mobilité sociale des jeunes, il se combine avec le capital culturel hérité des parents, le sexe, le lieu de résidence ou bien encore l'ascendance migratoire.

Des moyens limités

La mobilité sociale n'apparaît pas explicitement dans les objectifs des politiques publiques. Les **moyens alloués à la mobilité sociale des jeunes** (**13 milliards d'euros**) restent limités par rapport aux 90 milliards d'euros dédiés aux politiques d'éducation et de l'emploi. Selon France Stratégie, ces "*moyens relativement modestes*" ne permettent pas d'atteindre tous les objectifs fixés.

Si, en 2022, l'État propose plus de **50 dispositifs** (petits déjeuners et tarification sociale des cantines, prêt étudiant garanti par l'État, ...), pour favoriser la mobilité sociale des jeunes, les politiques publiques limitent mais n'inversent pas la tendance. La pluralité des dispositifs ne contribue pas à l'obtention totale de résultats et sont, selon France Stratégie, "*des actions de remédiations aux résultats décevants des politiques d'éducation et d'emploi*".

Comment mieux lutter contre les inégalités sociales ?

Les auteurs du rapport examinent plus attentivement cinq politiques publiques et proposent des pistes d'amélioration pour :

- **accroître la mixité sociale à l'école** en agissant sur la composition sociale des établissements scolaires avec la création de secteurs multi-collèges ;
- **mieux articuler l'obligation de formation pour les 16-18 ans** et les dispositifs de deuxième chance afin de lutter contre le décrochage scolaire ;
- **favoriser l'accès à l'enseignement supérieur** à travers l'instauration de **quotas de boursiers** dans les formations du supérieur ;
- **favoriser l'apprentissage** comme levier de mobilité sociale permettant l'accès aux études supérieures à des jeunes ne disposant pas de ressources financières ;
- **encourager le recours à la formation continue des jeunes les moins qualifiés** à travers le compte personnel de formation.